

**– Journées Entreprises et Développement Durable –
31 mars 2009**



QUELS IMPACTS POUR LES PME-PMI ?



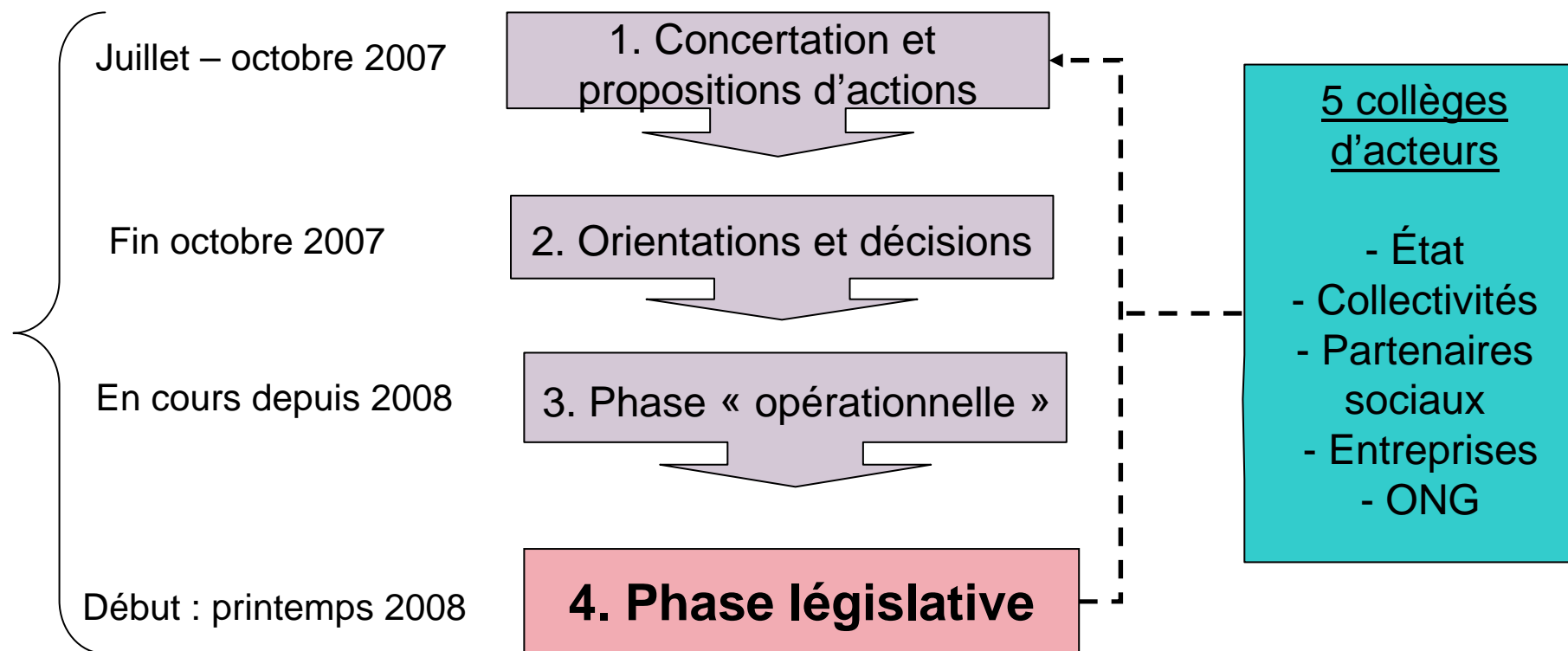
Laurent PACTH
Chargé d'études Environnement &
Développement durable

TRAME DE L'INTERVENTION

1. Contexte et premiers éléments d'éclairage
2. Les impacts du Grenelle sur les entreprises
 - ✓ Efficacité énergétique et lutte contre le changement climatique
 - ✓ Préservation de l'environnement et de la santé
 - ✓ Approches transversales/organisationnelles du développement durable

CONTEXTE ET PREMIERS ELEMENTS D'ECLAIRAGE

Un processus collectif et progressif



Le positionnement de la CCIP : les contributions directes au processus ; le rapport « *PME-PMI et développement durable* »

Principales déclinaisons du Grenelle

❑ Les mesures « symboliques » d'urgence (ex : bonus-malus appliqué aux véhicules neufs, intégré à la loi de finances 2008)

❑ Les engagements volontaires et chartes « DD »

EX : Fédération des entreprises du commerce et de la distribution ; Fédération française des sociétés d'assurances ; entreprises publiques

❑ Les plans et programmes d'actions

EX : Fonds « démonstrateurs » de recherche pour les nouvelles technologies de l'énergie ; plan Villes durables ; plan Eco-Tech 2012 ; plan Energies renouvelables ; révision du plan national santé-environnement ; ...)

❑ Les traductions législatives : Grenelle 1, Grenelle 2, LF 2009



Quelle prise en compte du Grenelle dans le plan de relance de l'économie ?



Les traductions législatives du Grenelle

- ❑ La **loi de finances 2009** (volet financier / fiscal)
- ❑ Le projet de *loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle*, ou « **Grenelle 1** », adopté en première lecture au Parlement
 - ➡ Retranscrit les grandes orientations du Grenelle via 50 articles
- ❑ Le projet de *loi d'engagement national pour l'environnement*, ou « **Grenelle 2** », dont l'adoption est annoncée avant l'été 2009
 - ➡ 104 articles composant une « boîte à outils » / modalités de mise en œuvre de certaines dispositions du projet Grenelle 1



Un calendrier évolutif et peu lisible

Le Grenelle : une « étincelle »...parmi d'autres

□ L'Union européenne

- ❖ La politique « historique » de préservation de l'environnement; la mutation progressive vers l'objectif « DD »
- ❖ Les nombreux projets « sensibles » en discussion

*EX : paquet **Energie-climat** ; Paquet **Pour une consommation et une production durables** ; Programme d'Assistance à la Conformité Environnementale des PME*

□ L'échelon national

Stratégie nationale de développement durable ; Plan Climat ;
Charte de l'environnement ; création du MEEDDAT ;...

□ **Les territoires** : Le développement durable, élément d'orientation incontournable des politiques franciliennes

Des impacts encore difficiles à cerner



Des impacts aux contours encore incertains ; des projets de loi non adoptés

Des impacts divers : fiscalité, économie, juridique, culturel/sociétal

Des impacts touchant tous les acteurs : Etat, collectivités, particuliers, entreprises

Des impacts directs et indirects ; des impacts de court et de long terme

Des contraintes plus ou moins fortes (réglementation – incitation) mais également des opportunités

Des impacts qui concernent l'ensemble des entreprises ; des impacts plus spécifiques et/ou sectoriels



EFFICACITE ENERGETIQUE ET LUTTE CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE



Efficacité énergétique et lutte contre le dérèglement climatique : rappel des objectifs globaux de la France

- ✓ Efficacité énergétique : + 20%
- ✓ Emissions de G.E.S. : - 20%
- ✓ Part des énergies renouvelables : au moins 23% de la consommation d'énergie finale

« Facteur 4 » :
division par 4
des émissions
de gaz à effet
de serre par
rapport à 1990

2009

2020

2050



Des objectifs largement impulsés par l'Union européenne

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT



Le bâtiment consomme environ 40% de l'énergie finale et contribue pour près de 25% aux émissions nationales de G.E.S.

CONSTRUCTIONS NEUVES

- Objectif de basse consommation** (50kW/m²/an) à atteindre d'ici 2010 / 2012, couplé à **l'intégration des énergies renouvelables** les plus performantes
- Constructions à **énergie positive** obligatoires d'ici 2020

LE BÂTI EXISTANT

- Rénovation énergétique** avec comme objectif d'ici 2020 : **38 % de consommation en moins**
- Sont concernés **tous les parcs de bâtiments** : bâtiments publics de l'Etat ; logements sociaux ; résidentiel ; immobilier de bureau

Performance énergétique du bâtiment : constructions neuves

✓ *L'OBJECTIF DE BASSE CONSOMMATION*

❑ Concernera d'ici **fin 2012** (ou **fin 2010** pour les bâtiments tertiaires), **toutes les constructions neuves** faisant l'objet d'une demande de permis de construire

❑ Paramètres de « modulation » pressentis

- ❖ Energies présentant un bilan avantageux / émissions de G.E.S.
- ❖ Localisation, des caractéristiques et de l'usage des bâtiments

✓ *LES CONSTRUCTIONS A ENERGIE POSITIVE*

Concernera **en 2020**, sauf exception, **toutes les constructions neuves** faisant l'objet d'une demande de permis de construire

➔ Atteindre **une consommation d'énergie primaire inférieure à la quantité d'énergie (renouvelable) produite**

Performance énergétique du bâtiment : le bâti existant

✓ *PRINCIPALES MESURES POUVANT IMPACTER LES ENTREPRISES*

- ❑ Les travaux de performance énergétique des bâtiments tertiaires devront être réalisés **à compter de 2012** sur une période de 8 ans
- ❑ La **définition précise des niveaux de performance** à atteindre tiendra compte de l'état initial du bâtiment, du gain potentiel en termes d'économies d'énergies et du volume de travaux nécessaires pour y parvenir
- ❑ L'absence de visibilité concernant les nouveaux **dispositifs incitatifs/d'accompagnement** mobilisables par les entreprises

Performance énergétique du bâtiment : enjeux pour le BTP

❑ Les enjeux économiques

- ❖ L'atténuation de la crise économique / BTP
- ❖ Moyen terme : selon le Gouvernement, un chiffre d'affaires multiplié par 2 d'ici 2012 ; la création de 120 000 emplois

❑ Le défi technologique et les réponses aux attentes du marché

❑ L'enjeu lié à la formation, notamment / artisanat



Le lancement d'un grand plan de formation professionnelle

❑ L'évolution des mentalités et de la relation client : la notion d'« offre globale » et de « coût global », intégrant qualité d'usage et performance énergétique

RATIONALISATION ÉNERGÉTIQUE « INTÉGRÉE »

✓ *PRINCIPALES MESURES POUVANT IMPACTER LES ENTREPRISES*

Comptabilisation et suivi des émissions de G.E.S.

Obligation pour entreprises > 500 salariés dans les secteurs les plus émetteurs ; information et incitations / PME-PMI

Amélioration de l'information du consommateur/entrepreneur sur les coût énergétiques (ex : appareils de grande consommation)

Retrait de certains produits/procédés (ex : ampoules énergivores)

Les mécanismes visant à favoriser la conception/fabrication de produits/procédés vertueux et les énergies renouvelables



La réflexion en cours sur la **contribution « climat énergie »**

TRANSPORTS

✓ *RAPPEL DES PRINCIPAUX OBJECTIFS*

- ❑ Faire passer la part du non routier / non aérien de 14 % à 25 % d'ici 2022
 - ❑ Transfert de 50% du trafic de camion de transit sur les autoroutes ferroviaires d'ici 2020
 - ❑ Développement des transports publics en « site propre »
 - ❑ Réduction des émissions moyennes du parc automobile en circulation de 176 g/ CO2/km à 120g /CO2/km d'ici 2020
- ↔ Développement de la R&D / véhicules moins polluants



REDUCTION DE 20% DES EMISSIONS DE G.E.S. D'ICI 2020

TRANSPORTS

✓ *PRINCIPALES MESURES POUVANT IMPACTER LES ENTREPRISES*

MESURES SECTORIELLES

- Eco-taxe** sur les poids lourds empruntant le réseau national non concédé
- Modulation des péages autoroutiers** applicable aux poids lourds, en fonction notamment de critères énergétiques
- Information du contenu carbone** des prestations de transport
- A l'étude** : autorisation des poids lourds de 44 tonnes ; réduction de la vitesse à 80 km/h ; interdiction des dépassements

MESURES TRANSVERSALES

- Le « **bonus malus** » appliqué à l'acquisition de véhicules neufs
- Encouragement des **plans de déplacement d'entreprise (PDE), covoiturage, autopartage, télétravail**
- Incitations à **l'éco-conduite** et à **l'éco-entretien** des véhicules
- Incitation aux **achats groupés** de véhicules professionnels « propres »

URBANISME

✓ *PRINCIPALES MESURES POUVANT IMPACTER LES ENTREPRISES*

- ❑ Inscription d'**objectifs environnementaux et énergétiques** dans la planification territoriale
 - ❖ Seuils minimaux de densité ; rationalisation de l'espace ;
 - ❖ Performances énergétiques à atteindre / qualité du bâti
 - ❖ Diminution des obligations de déplacements

- ❑ Mise en place de nouvelles **bonifications** dans les documents d'urbanisme au bénéfice des constructions vertueuses



Efficacité énergétique : conclusion d'étape

- ❑ L'émergence d'une **vision globale** et **d'objectifs ambitieux**
- ❑ **Le bâtiment et les transports**
 - ❖ Deux axes forts incluant des mesures sectorielles et plus générales
 - ❖ L'incertitude pesant sur certaines obligations
 - ❖ Les interrogations relatives aux mesures incitatives annoncées
- ❑ **La « rationalisation énergétique intégrée »** : un chantier encore balbutiant ?
- ❑ **La réforme du code de l'urbanisme** : un axe structurant au service de l'aménagement durable des territoires, susceptible d'impacter à plus long terme les entreprises

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DES RESSOURCES ET DE LA SANTE

RISQUES LIÉS AUX SUBSTANCES DANGEREUSES

✓ *PRINCIPALES MESURES POUVANT IMPACTER LES ENTREPRISES*

❑ **Réduction de l'exposition en milieu professionnel**

- ❖ Perfectionnement des fiches de données sécurité
- ❖ Renforcement du suivi de l'exposition
- ❖ Amélioration de l'information des entreprises et salariés

❑ **Encadrement de certains produits ou substances**

- ❖ Produits de décoration et d'ameublement : étiquetage obligatoire / émissions en polluants volatils notamment ; interdiction des substances CMR



Extension future de ces règles à d'autres produits de grande consommation ?

- ❖ Phosphates : interdiction de leur utilisation à compter de 2012
- ❖ Substances dangereuses prioritaires /protection des milieux aquatiques

❑ **Pollution des sols** : meilleure prise en compte dans les documents d'urbanisme ; amélioration de l'information et de la protection de l'acquéreur

GESTION DES DÉCHETS

✓ *RAPPEL DES PRINCIPAUX OBJECTIFS*

- ❑ Réduction de la production de déchets
- ❑ Limitation du stockage et de l'incinération : - 15 % d'ici 2012
- ❑ Augmentation de la valorisation (dont recyclage) : taux de 75% à atteindre d'ici 2012 pour les déchets des entreprises hors BTP, agroalimentaire et activités spécifiques
- ❑ Développement de collectes sélectives et de filières appropriées pour certains flux de déchets (ex : BTP)

GESTION DES DÉCHETS

✓ *PRINCIPALES MESURES POUVANT IMPACTER LES ENTREPRISES*

❑ Principe d'**extension de la responsabilité des producteurs** sur les déchets issus de leur produit

❑ **Mesures financières/fiscales**

- ❖ Augmentation de la TGAP décharge ; création de la TGAP incinération
- ❖ Principe de modulation des contributions financières des industriels aux éco-organismes en fonction de critères d'éco-conception
- ❖ Nouvelles prérogatives accordées aux communes

❑ **Mesures sectorielles**

- ❖ Les diagnostics relatifs aux déchets de démolition du BTP
- ❖ Collecte des déchets organiques / grands établissements de restauration

APERÇU DES AUTRES GRANDS OBJECTIFS

- Nuisances sonores** : inventaire et résorption des «points noirs» les plus préoccupants dans un délai de 7 ans
- Encadrement des **pollutions lumineuses**
- Protection globale de la **ressource en eau (qualité / quantité)**
et des milieux aquatiques
- Biodiversité** : constitution d'une **trame verte** d'ici 2012



Environnement, ressources, santé : conclusion d'étape

- La consécration de la « **santé environnementale** »
- La **maîtrise des substances dangereuses**, un axe majeur susceptible d'impacter les entreprises
- Le volontarisme affiché en matière de **préservation de la biodiversité** et des écosystèmes aquatiques
- Une **interrogation** : quels impacts réels sur les entreprises du Grenelle dans le domaine des déchets ?
- L'identification de **risques émergents** et les nouveaux champs réglementaires investis

APPROCHES TRANSVERSALES ET/OU ORGANISATIONNELLES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

GOVERNANCE ECOLOGIQUE

✓ *PRINCIPALES MESURES POUVANT IMPACTER LES ENTREPRISES*

- ❑ Extension de la **responsabilité environnementale des sociétés mères**
- ❑ Réforme des **enquêtes publiques** et des **études d'impact**
- ❑ Développement du **dialogue** entre entreprises fortement impactantes et les autres parties prenantes
- ❑ **Organisation et gouvernance d'entreprise** (à l'étude)
 - ❖ Nouvelle mission octroyée aux institutions représentatives du personnel en matière de développement durable
 - ❖ Extension de la procédure d'alerte professionnelle aux risques d'atteinte à l'environnement et à la santé publique

ECO-PRODUITS ET INFORMATION DES CONSOMMATEURS

GRANDS ENJEUX

- Information des consommateurs sur les impacts** environnementaux, énergétiques et sociaux des produits et emballages
- Développement de **l'éco-conception** dans une perspective **d'analyse du cycle de vie**

MISE EN ŒUVRE

- Affichage du prix écologique** (optique ACV) des produits
- Information du **contenu carbone des prestations de transport**
- Application du « **bonus-malus** » à de nouvelles catégories de produits
- Soutien à l'instauration d'un **taux réduit de TVA** / produits vertueux
- Le levier de la **commande publique**

RSE ET MANAGEMENT DU DEVELOPPEMENT DURABLE

✓ *PRINCIPALES MESURES POUVANT IMPACTER LES ENTREPRISES*

□ « Reporting » et indicateurs

- ❖ Extension de l'obligation d'information environnementale et sociale (loi NRE) à l'exclusion des PME
- ❖ Les nouvelles obligations / gérants de portefeuilles financiers
- ❖ Le travail sur les indicateurs sociaux et environnementaux en liaison avec les branches professionnelles et dans un cadre européen

□ Principaux leviers visant à susciter l'engagement des entreprises

- ❖ Le développement de l'information (ex : plate-forme internet / RSE)
- ❖ Appui à la création de référentiels « environnement »/ « RSE »
- ❖ Soutien aux PME s'engageant la voie de la certification environnementale
- ❖ Encouragement de l'investissement socialement responsable (ISR)
- ❖ L'incitation par la commande publique « responsable »
- ❖ L'aide à la création de groupements d'employeurs au sein des ZAE



Approches transversales et/ou organisationnelles : conclusion d'étape

- ❑ Des **évolutions législatives** susceptibles d'engendrer des **impacts significatifs** pour les entreprises et leurs parties prenantes : reporting, responsabilité environnementale, études d'impact/enquête publique,...
- ❑ **Eco-produits et information des consommateurs** : les discussions en cours à l'échelle européenne et les obstacles existants
- ❑ **RSE des PME-PMI**
 - ❖ De nombreux chantiers ouverts...mais encore ?
 - ❖ Les suites attendues avec les professionnels et l'Union européenne
 - ❖ Les limites des approches réglementaires en la matière ; l'enjeu de convaincre, sensibiliser et inciter les entrepreneurs